Image not found or type unknown

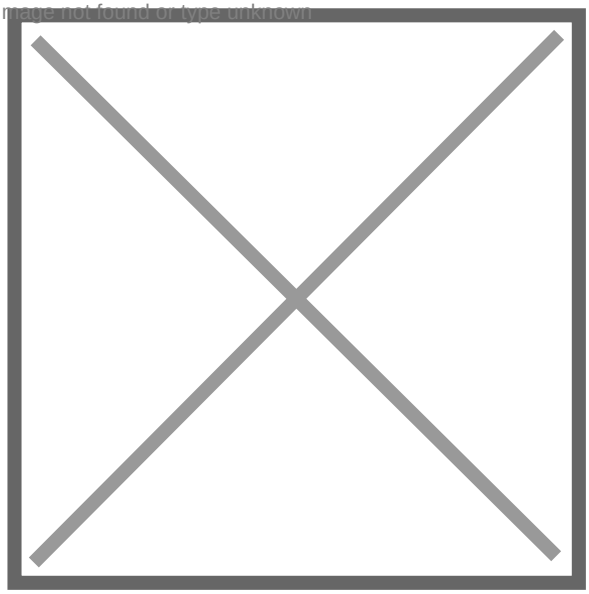

Ma mère sous tutelle a t elle droit de m'aider financierement?

Par **Carine17530**, le **17/07/2009** à **14:16**

Bonjour,

Je vous écrit car je vis actuellement une situation d'urgence médicale très grave qui me demande d'aller me faire opérer à l'étranger.
Biensur l'hopital demande un paiement en liquide pour éviter le chèque en bois ou le retour vers la France sans avoir réglé ma facture. Notez que je n'ai presque pas de ressources et que cela va me demander de payer 1200 euros environ.
Ma mère qui a fait le choix d'être sous tutelle, voudrait m'aider, mais craint que celle ci refuse.

Dans ce cas, a t'elle droit de m'aider ? Que doit elle leur dire ? Et quel articles de lois leur rappeller ?

Je vous en prie, je pense que votre temps est très limité; mais maintenant pour moi chaque heure compte.
En vous remerciant de tout coeur de m'apporter une réponse.

Je tiens a préciser que ma mère a 15 000 euros d'économie et que je suis prête à rennoncer à mon futur héritage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés